



Free

4 125 000 DE «FREELICENAUTES»

C'est ce matin qu'a eu lieu la présentation des résultats de Free pour le troisième trimestre 2008. Dans la période allant du 1er juillet au 30 septembre, Free a recruté 32,4% des nouveaux abonnés ADSL, soit 141 000 nouveaux Freenauts en seulement trois mois. Cela correspond à une moyenne d'environ 1 500 nouveaux Freenauts par jour soit un Freenaute par minute !

Dans son même rapport, le concurrent Orange avait annoncé le recrutement de 55,2% des nouveaux abonnés ADSL, ce qui porte à environ 90% le nombre de recrutements par les deux FAI réunis, qui n'ont donc laissé que des miettes aux autres concurrents. Un coup dur pour SFR qui aurait recruté trois fois moins d'abonnés que son rival Free, dans l'attente de la publication de ses résultats la semaine prochaine pour confirmation.

Depuis l'acquisition définitive d'Alice le 26 août dernier, c'est la première fois que l'activité de la marque est intégrée à celle de Free.

Grâce à cette intégration, le chiffre d'affaires du groupe pour le troisième trimestre 2008 s'élève à 399,6 millions d'euros, soit une progression de 30,3% par rapport au troisième trimestre de l'année dernière.

Concernant le revenu moyen par abonné, il s'élève à 36,4 euros, soit une progression de 1,10 euros par rapport à 2007. Cette augmentation s'explique en partie par l'augmentation de services à valeur ajoutée, comme le service MultiTV apparu récemment.

Enfin quant aux perspectives, elles sont confirmées dans leur intégralité à savoir, cinq millions d'abonnés en 2011 (Free et Alice compris), 84% d'abonnés dégroupés fin 2008, ou encore un revenu moyen des abonnés Alice supérieur à 30 euros.

A noter que si aucun chiffre n'a été donné concernant les recrutements effectués sous la marque Alice, c'est qu'il se pourrait que ce chiffre soit plus ou moins égal à zéro. Et qu'il y a donc eu autant de départs que d'arrivées... Avec certainement un grand nombre d'anciens Aliciens qui seraient passés Freenauts...

Le communiqué de presse est disponible à cette adresse : http://www.iliad.fr/finances/2008/CP_061108.pdf

FAI

UNE STRATÉGIE PAYANTE (?)

C'est un retour en arrière plutôt étonnant qu'a récemment effectué le Fournisseur d'Accès à Internet Darty. Une modification de ses conditions générales de vente vient de mettre à mal son attractivité auprès de ses éventuels prospects.

Depuis le 2 novembre, les nouvelles CGV s'apparentent désormais à celles appliquées dans le secteur de la téléphonie mobile.

En effet, la durée d'engagement qui était auparavant inexistante a été établie à 12 mois ! Pire, la facture d'un abonné risque de devenir bien salée si celui-ci compte quitter le FAI avant la date anniversaire. Car il lui faudra s'acquitter des mois restants ! Un exemple concret en chiffre, si l'abonné résilie au bout de 4 mois, il devra payer 239,20 euros de frais de résiliation... au bout de 3 mois, 269,10 euros, etc...

Quand on sait que le FAI n'a pu séduire qu'environ 150 000 clients, on se demande comment ces nouvelles CGV pourront aider à en séduire de nouveaux...

Source : <http://www.universfreebox.com/article6498.html>



Internet

LE PIRATAGE EN HÉRITAGE...

Le lobby français auprès des autorités européennes semble porter ses fruits. Le 27 novembre prochain, se tiendra à Bruxelles, le Conseil des Ministres européens des Télécoms. Et déjà, les réunions préparatoires annoncent que l'ensemble des pays européens serait prêt à soutenir la France pour supprimer l'amendement de l'euro-député Guy Bono.

L'amendement qui rappelons-le, stipule que seul un tribunal peut ordonner «une restriction aux droits et libertés fondamentaux» et qui met donc à mal la loi française «Création et Internet», qui voudrait que les coupures d'accès à Internet pour cause de piratage puissent être effectués par une autorité administrative.

Concrètement, Paris a obtenu l'accord des autres pays pour supprimer l'amendement 138 de la loi européenne «Paquet Telecom». Un nouveau coup dur pour les opposants à l'Hadopi...

Dans le même temps, selon une étude TNS Sofres, 34% des baladeurs audio ou vidéo des français, contiendrait des musiques ou des films piratés. Le chiffre descend à 20% pour les disques durs externes, et 19% pour les lecteurs MP3.

Même si ces pourcentages peuvent être discutés, en raison de la faculté des sondés (2011 personnes âgées de plus de 15 ans) à reconnaître leurs méfaits, ils indiquent que les «pirates» ne sont pas qu'une minorité de jeunes gens avertis. Au contraire, c'est une part plutôt significative de la population. Et en attendant la loi, eMule est toujours dans le Top3 des logiciels les plus téléchargés sur télécharger.com...

Source : **Le Figaro Economie**